

***Les sociétés cotées ayant
publié leur bilan carbone
relatif à l'année 2024***

Septembre 2025



Les sociétés cotées ayant publié leur bilan carbone

Sommaire

1. Introduction
2. Bilan carbone- qu'est-ce que c'est ?
3. Référentiels – ISO et GHG Protocol
4. Structuration par Scopes (1,2 et 3)
5. Déclinaison des Scopes par postes
6. Etat des lieux des sociétés cotées ayant publié leur rapport ESG
7. Etat des lieux des sociétés cotées ayant publié leur bilan carbone
8. Liste des sociétés & bilan carbone décliné par Scopes
9. Conclusion

Introduction

- Pour soutenir la transition de l'économie tunisienne vers un modèle durable, conciliant les besoins des générations futures avec les enjeux environnementaux actuels, la Bourse de Tunis a publié en 2021 un guide ESG (Environnement, Social, Gouvernance) destiné aux entreprises tunisiennes..
- Ce guide est le fruit d'une collaboration entre le Conseil du Marché Financier, la fondation Konrad Adenauer Stiftung et la Bourse de Tunis. Il propose une matrice d'indicateurs ESG, alignés sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU et inspirés du référentiel international GRI (Global Reporting Initiative).
- Parmi ces indicateurs, le Bilan Carbone se distingue comme un outil clé pour mesurer l'impact environnemental des entreprises et orienter leurs actions de réduction des émissions à l'échelle mondiale.
- Dans ce qui suit, il sera présenté le Bilan Carbone des sociétés cotées à la Bourse de Tunis.

Bilan Carbone- qu'est-ce que c'est ?

- Le bilan carbone est un outil stratégique pour les entreprises qui souhaitent mesurer, maîtriser et réduire leur impact environnemental.
- Pour établir ce bilan, les entreprises doivent analyser et estimer les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par leurs activités. Ces émissions sont classées selon trois scopes (1, 2 et 3), en fonction de leur origine, permettant ainsi d'identifier précisément les différentes sources d'émissions de CO₂.
- Cette classification permet d'avoir une vision complète de l'empreinte carbone d'une entreprise, en prenant en compte l'ensemble de ses émissions, directes et indirectes.
- Afin d'assurer un bilan carbone structuré et fiable, les entreprises peuvent s'appuyer sur des normes reconnues telles que les ISO 14064 et 14067, ainsi que sur le protocole GHG (Greenhouse Gas Protocol).

"Compter pour savoir, savoir pour agir, agir pour réduire"
(Michel HAVARD)

Référentiels - ISO

ISO 14064

(Méthode orientée entreprise)

L'**ISO 14064** est un référentiel qui certifie la quantification des GES. Les textes normatifs proposent trois parties organisationnelles :

ISO 14064-1: Spécification et lignes directrices, au niveau des organismes, pour la *quantification et la déclaration des émissions* et des suppressions des GES;

ISO 14064-2: Spécifications et lignes directrices, au niveau des projets, pour la quantification, la surveillance et la déclaration des réductions d'émissions ou d'accroissements de suppressions des GES;

ISO 14064-3: Spécifications et lignes directrices pour la validation et la vérification des déclarations des GES.

ISO 14067

(Méthode orientée produit)

L'**ISO 14067** est vraisemblablement la norme la plus utilisée pour l'évaluation de l'empreinte carbone de produit.

Elle définit les limites d'équilibre dans lesquelles le changement climatique seul est considéré comme une catégorie d'impact. Cette norme est largement applicable à tous les produits et vise à promouvoir une communication transparente des résultats.

Les deux normes sont complémentaires et peuvent être utilisées conjointement pour mesurer et réduire l'impact environnemental des entreprises et des produits.

Référentiels - GHG Protocol

- Publié en 2011, le GHG Protocol, ou Greenhouse Gas Protocol, est une méthode standardisée et largement adoptée pour quantifier les inventaires de GES.
- Le GHG Protocol est aligné sur les principes fondamentaux de la norme ISO 14064, ce qui assure une grande cohérence entre les deux.
- Il considère **trois Scopes (1, 2 et 3)** pour classer les émissions de GES en fonction de leur origine et de leur lien avec l'entreprise.

En somme, l'utilisation de ces référentiels garantit une approche structurée et reconnue pour la réalisation d'un bilan carbone fiable et vérifiable.

Structuration par Scopes



- **Scope 1:**

Regroupe toutes les émissions générées **directement** par l'organisation et ses activités.

C'est notamment le cas :

- des émissions liées au chauffage au gaz des locaux et usines ;
- des émissions dues à l'utilisation des véhicules de société ;
- de toutes les fuites de gaz frigorigènes (climatisation, frigo ou chambre froide).

Structuration par Scopes

- **Scope 2:**

Regroupe toutes les émissions associées aux consommations d'électricité, de chaleur ou de vapeur de l'organisation. On parle d'émissions **indirectes** associées à **l'énergie**.

C'est notamment les:

- Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité: émissions produites par des sources fixes de combustion (four industriel, groupes électrogènes, chaudières, turbines...);
- Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid: émissions liées à la consommation de chaleur, de froid correspondant aux énergies primaires utilisées telles que le gaz, le pétrole, l'éolien, le solaire...

Structuration par Scopes



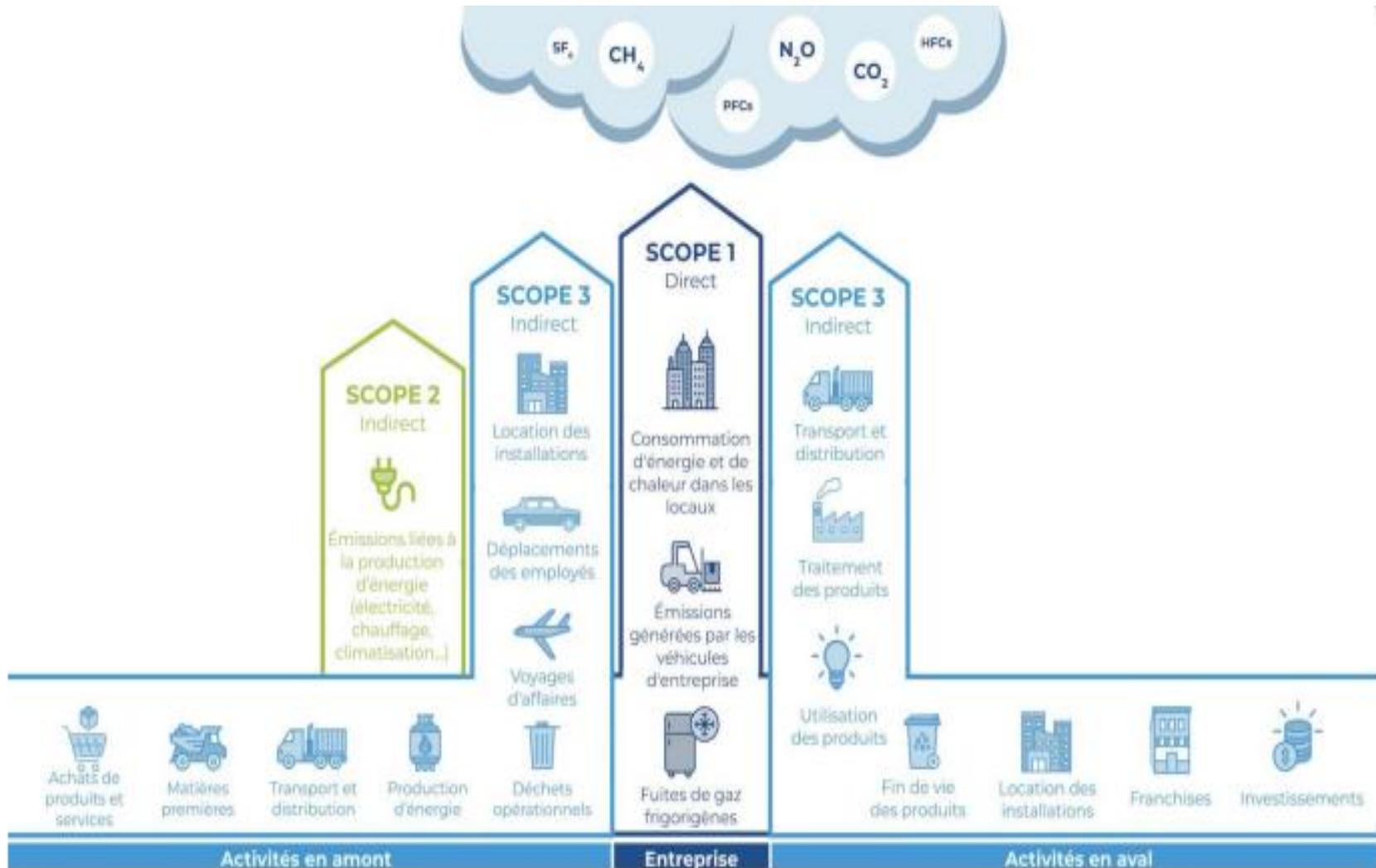
- **Scope 3:**

Il inclut les émissions **indirectes** de GES qui échappent au contrôle direct de l'entreprise, englobant souvent les activités **en amont** et **en aval** de la chaîne de valeur.

Les exemples d'émissions de GES qu'on retrouve dans le scope 3 sont divers, mais on peut les classer essentiellement au sein de trois groupes :

- les émissions associées au transport en amont et en aval de l'activité de l'entreprise (les déplacements des collaborateurs, ceux des clients et les autres voyages professionnels) ;
- les émissions liées aux achats de biens ou des actifs en leasing ;
- les émissions associées aux produits vendus par l'organisation.

Scopes: 1, 2 et 3



Déclinaison du Scope 1 par postes



Poste 1 : Emission directes de sources fixes de combustion



Poste 2 : Emission directes de sources mobiles de combustion



Poste 3 : Emission directes des procédés hors énergie



Poste 4 : Emission directes fugitives



Poste 5 : Emission directes issues de l'utilisation des (terres, et forêts)

Déclinaison du Scope 2 par postes



Poste 1- émissions indirectes liées à la consommation d'électricité



Poste 2- émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, de chaleur et de froid.

Déclinaison du Scope 3 par postes

Scope 3 en amont



Poste 1 : Achat de produits et services



Poste 5 : Déchet



Poste 2 : Biens immobilisés



Poste 6 : Déplacements professionnels



Poste 3 : Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes dans le scope 1 et 2



Poste 7 : Déplacements domicile-travail



Poste 4 : Transport de marchandise amont



Poste 8 : Actif en leasing amont

Déclinaison du Scope 3 par postes

Scope 3 en aval



Poste 1 : Transport de marchandise aval



Poste 2 : Transformations des produits vendus



Poste 3 : Utilisation des produits vendus



Poste 4 : fin de vie des produits vendues



Poste 5 : Leasing aval



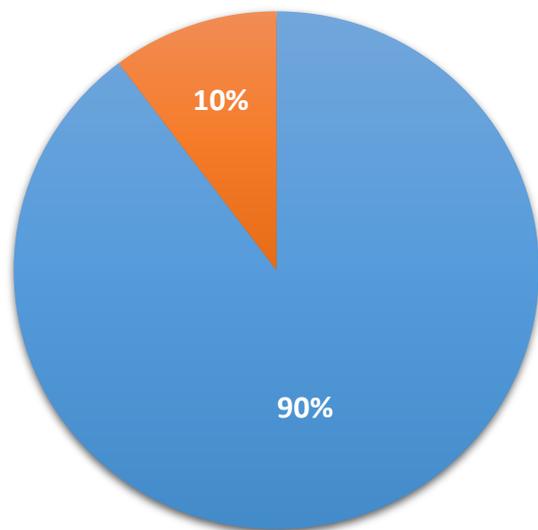
Poste 6 : Franchise aval



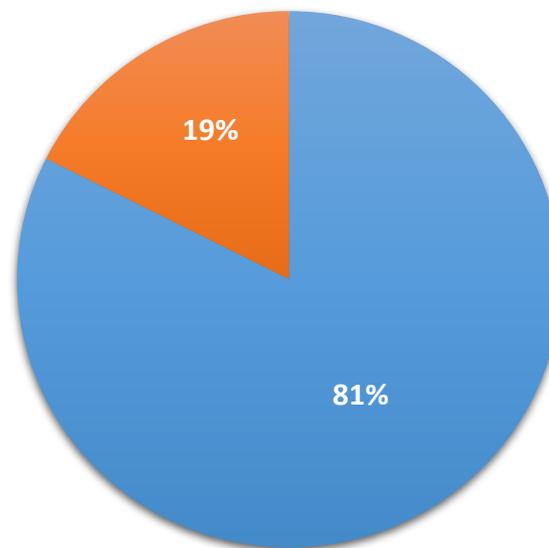
Poste 7 : Investissement

Nombre de sociétés cotées ayant publié leur rapport ESG en 2023 et 2024

Année : 2023
8 rapports ESG



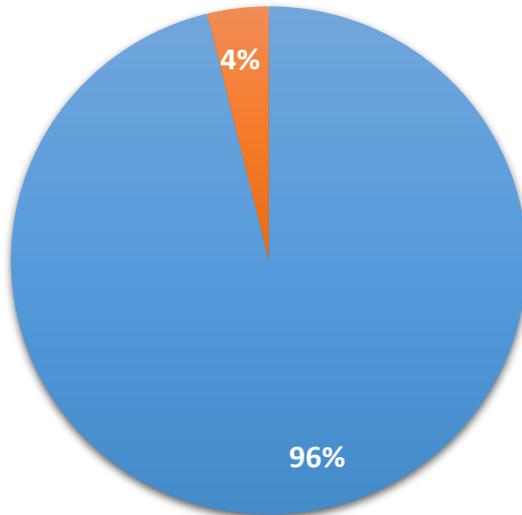
Année : 2024
14 rapports ESG



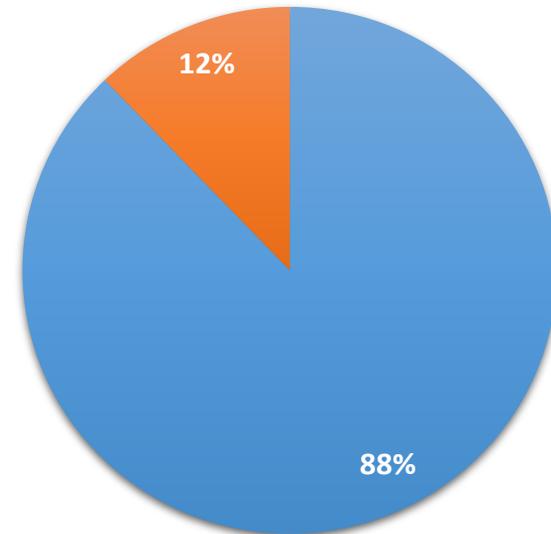
-  Sociétés cotées n'ayant pas publié un rapport ESG
-  Sociétés cotées ayant publié un rapport ESG

Nombre de sociétés cotées ayant publié leur bilan carbone en 2023 et 2024

Année : 2023
3 bilans carbone



Année : 2024
9 bilans carbone



-  Sociétés cotées n'ayant pas publié un bilan carbone
-  Sociétés cotées ayant publié un bilan carbone

Liste des sociétés & bilan carbone décliné par Scopes au titre de l'année 2024

	Scope 1	Scope 2	Scope 3
Délice Holding	✓	✓	✓
One Tech Holding	✓	✓	✓
STAR	✓	✓	
PGH	✓	✓	
Tunis Ré	✓	✓	
Telnet	✓	✓	
SFBT	✓	✓	
Assurances Maghrebria Vie		✓	
Assurances Maghrebria		✓	

Conclusion

- L'exercice 2024 a été marqué par une avancée notable du nombre de sociétés cotées ayant diffusé leur **rapport ESG** qui a atteint **14**, contre **8** sociétés en 2023. De plus, **9** sociétés cotées ont communiqué leur **Bilan Carbone** pour l'année 2024, alors qu'elles n'étaient que **3** l'année précédente.
- Cette progression témoigne des efforts conjoints des différentes parties prenantes, en particulier les sociétés cotées, qui sont en train de gagner en maturité dans leurs pratiques de reporting ESG.
- Néanmoins, malgré ces évolutions notables, le taux de publication des rapports ESG quatre ans après l'introduction du guide demeure faible (19%), soit moins d'une société cotée sur cinq.
- Pour stimuler le rythme d'adhésion des sociétés cotées à la diffusion des informations extra-financières ne serait-il pas opportun d'évoluer de l'approche facultative actuelle vers une approche obligatoire à l'instar de plusieurs autres pays (l'Afrique du Sud, le Maroc, l'Arabie Saoudite, les Émirats Arabes Unis, la Malaisie....)?